www.academieroyale.be

Jacques Rim

www.academieroyale.be

NOTICE SUR

JACQUES PIRENNE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Né à Gand le 26 juin 1891,
décédé à Hierges (France) le 7 septembre 1972.

Jacques Pirenne appartenait à ce noyau d'intellectuels issus de la région wallonne que des carrières au service du pays avaient appelés en Flandre, à la fin du siècle passé.

C'était là un groupe dont l'exceptionnelle qualité mériterait de retenir l'attention de quelque sociologue. Jacques Pirenne lui-même s'en est soucié : il a consacré un article, dont il existe une version tchèque, parue en 1932, à *La minorité francophone de Flandre*. Sa mère était flamande et l'amour de la Flandre éclate dans les premières pages qu'il ait écrites, dans ces « *Vainqueurs de l'Yser* » où le paysage changeant des saisons sur la vaste plaine accueille les rêves de paix et de douceur du jeune soldat. « *Une immense poésie* — dit-il — *se dégage de ces tours carrées et belles*

www.academieroyale.be

auxquelles s'adossent des églises somptueuses ou pittoresques où chaque siècle a mis son empreinte » (p. 82).

C'est à l'université de Gand que Jacques Pirenne fit ses études de droit et d'histoire. Et, dans la préface de son livre *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'Ancienne Égypte*, il a rappelé ce qu'il devait aux trois maîtres qui, de 1910 à 1914, l'avaient formé aux disciplines historiques : Joseph Bidez, à l'étude philologique des textes ; Franz Cumont, à l'épigraphie grecque ; et Henri Pirenne, son père, à la méthode historique. C'est à son père sans doute qu'il devait le meilleur de sa formation. Il l'a dit avec émotion lors d'une séance académique que ses amis organisèrent le 23 octobre 1957 pour fêter l'achèvement de ses « *Grands Courants de l'Histoire Universelle* » : « *Plus j'avance en âge et plus je me sens proche de mon père, plus je me rends compte de tout ce que je lui dois. Entre mille autres choses, je lui dois de savoir que l'historien doit être tout à la fois un technicien de son métier, mais aussi un homme d'imagination capable de se reporter non seulement par la pensée mais aussi par les sentiments dans les époques passées comme au sein des civilisations les plus différentes. Je lui dois de haïr le fanatisme ; de ne pas condamner, mais de chercher à comprendre* » (*Manifestation Jacques Pirenne*, Bruxelles, 1957, p. 35).

www.academieroyale.be

La chance d'avoir de tels maîtres, et, pour ceux-ci, d'avoir pareil disciple, devait, en ce temps-là, donner aux classes d'histoire de la Faculté de Gand un enthousiasme, une capacité de découverte, un potentiel d'avenir qui ensoleilla les premières années de la vie intellectuelle de Jacques Pirenne. Il composa dans cette atmosphère sa thèse de doctorat en histoire sur « *La politique financière des Ducs de Bourgogne* ». Mais c'étaient là les derniers feux d'une époque et ceux qui la vivaient ne le savaient pas.

Brusquement, en effet, le 4 août 1914, la guerre interrompit tout cet élan. Jacques Pirenne s'engagea comme volontaire au régiment d'artillerie lourde. Il fut au front de l'Yser et, par un de ces hasards affreux que produit la guerre, il eut à bombarder la maison de ses grands-parents, lors de la reconquête, en 1918. Un de ses frères, Pierre, fut tué à l'Yser le 3 novembre 1914 : il n'avait pas vingt ans ; en mars 1916, Henri Pirenne fut emmené en captivité en Allemagne. L'Université avait fermé ses portes.

Dans la boue de l'Yser, au cours des longues nuits d'hiver, Jacques Pirenne écrivit son premier livre, « *Les Vainqueurs de l'Yser* » qu'illustra James Thiriar, son compagnon des tranchées, et que préfacèrent Émile Verhaeren et Émile Vandervelde (Paris, 1917). C'est la découverte, par ce

www.academieroyale.be

jeune homme de haute bourgeoisie, de ce qu'est le paysan, l'ouvrier belge. Ce paysan, cet ouvrier, Wallon ou Flamand, qui fait la guerre avec la lenteur obstinée du laboureur, avec la solidarité profonde du mineur, Jacques Pirenne, qui vit authentiquement cette vie du peuple, l'a aimé. Son livre évite la tentation de l'épopée. « *Non* — dit-il — *le soldat ne vit pas dans une exaltation de sentiment continuelle, il traîne une existence parfois bien prosaïque, parfois noble, et souvent triste. Nous l'avons connu, nous l'avons aimé pour cette vie obscure, monotone et dure, parce que la fermeté, la hauteur morale de son caractère s'y révèlent à son insu* ». Ces notes au jour le jour, il a voulu qu'elles fussent un document d'histoire, de cette histoire qu'on écrit avec son cœur, en la vivant. Elles témoignent, chez le jeune homme de vingt-cinq ans, d'une admirable aptitude à saisir, dans un geste, dans une parole, l'essentiel de l'homme. La langue est parfois encore celle d'un écolier, mais la psychologie et le sens de la solidarité humaine sont déjà d'un historien, d'un homme.

Cependant, sur le front stabilisé, la vie s'organisait. Jacques Pirenne épousa Adrienne De Drijver. Et qui ne se souvient d'avoir vu dans le salon où la Comtesse Pirenne et lui ont reçu tant d'amis, rue Buchholtz, le portrait du soldat, si jeune sous le bonnet de police, à côté de sa jeune femme au lourd chignon noir ?

www.academieroyale.be

Il acheva aussi ses études dans les tranchées aux heures où les combats s'apaisaient et, pendant un de ses congés, il passa au Havre ses derniers examens de droit.

Sans doute, au retour de la guerre, aurait-il été appelé à enseigner à l'Université de Gand. Mais celle-ci se disloquait dans les prodromes de la mutation linguistique. Jacques Pirenne vint à Bruxelles et s'inscrivit au barreau. Son patron de stage était Paul Hymans.

La guerre l'avait privé des séjours d'études en Allemagne, en France, en Angleterre, qui étaient le complément normal de la préparation d'un jeune savant. Mais elle lui avait donné une connaissance de l'homme, un amour du paysan patient, une maturité, un goût de la vie et de ses responsabilités qui valaient mille fois plus que tout bagage scolaire. Révélant déjà la générosité de son tempérament et son besoin de s'élever au-dessus de ce qui n'était pas beau, la guerre ne lui avait pas épargné la souffrance de haïr, — il l'a dit — mais elle ne lui avait laissé aucune amertume.

Ses deux fils et la qualité de sa vie familiale faisaient de lui un homme heureux et cela soutenait son ardeur créatrice.

Jacques Pirenne aima son métier d'avocat. Il avait, en effet, une double vocation, qu'avaient nourrie ses deux cycles d'études : le droit et

www.academieroyale.be

l'histoire. Homme d'action et de rectitude, il avait besoin d'aider ceux qui réclamaient justice : il fut avocat, car il voulait convaincre et secourir, et il le resta jusqu'en 1940. Historien, il le fut sur tous les registres [1]. Mais aussi longtemps

[1] John GILISSEN a rédigé une bibliographie complète de Jacques Pirenne dans le tome XXXI des *Recueils de la Société Jean Bodin* (1973) pp. XVII à XXIII. Ses premiers travaux concernent l'évolution du monde contemporain, à laquelle il ne cessa de prendre un profond intérêt. Citons ici *Coup d'œil sur l'histoire du Congo* (Bruxelles, 1921, 73 pages) ; *Les races et l'histoire*, dans *Le Flambeau*, 15 sept. 1939 ; *La civilisation française*, dans *Les Cahiers du Libre Examen*, février 1940, pp. 8-11 ; *Léopold Ier et l'Indépendance belge*, dans le *Bulletin de l'Association des Membres de l'Ordre de Léopold II* (Bruxelles, 1953) ; *La Belgique devant le nouvel équilibre du monde*, en collaboration avec Jacques-Henri Pirenne (Neuchâtel, 1944, 267 pages) ; *Les conceptions de l'organisation internationale au début du XVIIe siècle*, dans *Lettres* I (Genève, 1944), pp. 27-32 ; *Humanisme et humanismes*, dans *Tradition et Innovation*, édité par *Les Rencontres internationales de Genève* (Neuchâtel), pp. 87-118 et 293-349 ; *La législation et l'administration allemandes en Belgique*, dans *Histoire économique et sociale de la guerre mondiale* (Paris-New Haven, 1926), en collaboration avec Marcel Vauthier ; *Les Archives du Conseil des Flandres*, en collaboration avec Armand Wullus (Bruxelles, 1928, et traduction

www.academieroyale.be

qu'il fut au barreau, il se spécialisa — en des limites combien larges d'ailleurs — dans l'histoire du droit.

Ainsi action et pensée construisaient en lui une belle unité. La pratique du droit — il l'a dit souvent — lui éclairait les textes juridiques anciens et suggérait à l'historien les problèmes qu'il eût risqué sans cela de ne pas apercevoir. Et c'est bien sur des problèmes enracinés dans la vie que s'est bâtie son œuvre d'historien.

Homme d'action autant que de pensée, il trouva dans l'enseignement l'occasion de mettre en œuvre ces deux qualités. Vers le même moment, en effet, il fut chargé par le Roi Albert de faire pour le prince Léopold un cours d'histoire universelle et, en 1921, l'Université de Bruxelles lui confia une chaire, nouvelle, d'histoire du droit [1].

---

flamande) ; *Aperçu historique sur l'activisme* (Bruxelles, 1929, 148 pages) ; *Il faut doter le pays d'un statut linguistique* (Bruxelles, 1929, 32 pages — et traduction flamande) ; *La Réforme de l'État*, dans *Le Flambeau* (janvier, février et mars 1938, 71 pages). Il faut faire une place spéciale à l'*Histoire de l'Europe*, publiée en collaboration avec Henri Pirenne, où Jacques Pirenne a rédigé les tomes II, III et IV, qui portent sur l'histoire du XVIe siècle à nos jours (Bruxelles, 1958-1962).

(1) La leçon d'ouverture, *L'histoire du droit*, a paru dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, juin-juillet 1922, pp. 3-23.

www.academieroyale.be

Mais, pour Jacques Pirenne, être professeur, ce devait être autre chose que lire un cours. C'était, comme pour tout ce qu'il entreprit, se donner entièrement à sa tâche, l'inventer, la construire, labourer et semer en pleine friche, grouper des volontés et des enthousiasmes autour de sa volonté et de son enthousiasme, c'était faire partager la joie de découvrir et de créer. Il fit donc un cours sans modèle.

Sans modèle, notamment pour le droit égyptien. Après sa leçon inaugurale, Jean Capart, toujours attentif à ce qui se faisait de nouveau et toujours soucieux de revendiquer la place de l'Égypte dans l'histoire de la civilisation, fit remarquer amicalement au jeune professeur qu'il avait oublié l'Égypte. Jacques Pirenne fut surpris d'apprendre qu'il y avait peut-être de quoi dire quelques mots du droit égyptien dans un cours d'histoire du droit. Il vint à la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, à peine créée, et ce fut la rencontre fructueuse de deux enthousiasmes. Jean Capart, du geste infaillible dont il dénichait aux rayons de sa bibliothèque la source qui vous manquait, mit sous ses yeux quelques textes et Jacques Pirenne, aussitôt alerté, aperçut le parti qu'on pouvait tirer de la biographie de tel « ami royal » du Pharaon, d'un acte de fondation funéraire, de telle statue officielle ou de telle peinture de la vie quotidienne,

www.academieroyale.be

pour reconstituer les institutions juridiques. Jean Capart, qui était un éveilleur de vocations, lui aussi d'ailleurs docteur en droit, avait compris qu'il tenait en Jacques Pirenne celui qui était capable de fonder l'histoire du droit pharaonique et d'apporter ainsi au jeune foyer de recherche qu'il venait de créer une de ses plus brillantes justifications [1].

Un obstacle, qui en aurait effrayé d'autres, se dressait cependant sur la voie de cette entreprise. Il fallait prendre la responsabilité d'interpréter le sens de textes édités parfois sans traduction ou bien traduits sans qu'ait été perçu le sens juridique qu'ils pouvaient avoir. Il fallait donc apprendre l'égyptien. Jacques Pirenne n'hésita pas. Il suivit les cours de Jean Capart, puis Baudouin van de Walle, Maurice Straemans et, plus tard, Aristide Théodoridès discutèrent avec

[1] Préludant à son *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'ancienne Égypte*, il donna à la *Chronique d'Égypte* la primeur de ses thèses : *L'Égyptologie et l'histoire de la civilisation humaine*, dans la *Chronique d'Égypte* VI, n° 12 (1931), pp. 201-211 ; *L'administration provinciale et la féodalité à la fin de l'Ancien Empire*, ibid. X, n° 20 (1935), pp. 224-232. On verra aussi *Essai sur l'évolution du droit de famille en Égypte sous l'Ancien Empire*, dans les *Mélanges Fournier* (Paris, 1929), pp. 615-631.

www.academieroyale.be

lui la traduction des termes ambigus ou les métaphores qu'il fallait décrypter.

Jacques Pirenne et Jean Capart eurent l'un pour l'autre une profonde amitié. Et, lorsque, après la mort de celui-ci, la Fondation Égyptologique eut à affronter des tâches qui exigeaient une plus grande capacité d'action, Jacques Pirenne prouva à quel point il était attaché à cette maison qui avait publié son premier ouvrage sur l'Égypte : il conçut un plan efficace d'accroissement et sut, comme vice-président du conseil d'administration, lui attirer de nouvelles sympathies.

Une autre amitié, celle de son camarade des tranchées, Robert Werner, donna au jeune professeur l'occasion d'étendre son action, de grouper des énergies, de propager ce qui lui tenait à cœur : l'étude comparée des institutions. C'est à sa suggestion, en effet, que Robert Werner mit à la disposition de l'Université de Bruxelles les moyens de créer un *Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves*, qui, après quarante ans, constitue aujourd'hui une Faculté de plein exercice. Là encore, Jacques Pirenne avait su réunir une équipe : Henri Grégoire apporta au jeune Institut une Section byzantine toute faite et Alexandre Eck, une Section slave, tandis que Georges Conteneau et Georges Dossin créaient la Section de l'Asie Antérieure auprès de l'Égypte

www.academieroyale.be

voisine. L'Institut eut tout de suite son *Annuaire* auquel Jacques Pirenne donna de nombreux articles. Citons *Le sens des mots rekhit et henmemet dans les textes de l'Ancien Empire* (*Annuaire I.P.H.O.S.* II, 1934, pp. 189-217 = *Mélanges Bidez*) ; *L'administration civile et l'organisation judiciaire de l'Égypte sous la Ve dynastie* (*ibid.* III, 1935, pp. 363-386 = *Mélanges Capart*) ; *L'évolution des gouverneurs des nomes sous l'Ancien Empire égyptien et la formation du régime féodal (IIIe-VIe dynasties)* (*ibid.* III, 1935, pp. 343-362 = *Mélanges Capart*) ; *Le culte funéraire en Égypte sous l'Ancien Empire* (*ibid.* IV, 1936, pp. 903-923 = *Mélanges Cumont*) ; *La religion égyptienne dans l'œuvre d'Alexandre Moret* (*ibid.* V, 1937, pp. 513-542 = *Mélanges Boisacq*) ; *Notice sur la vie et les travaux d'Alexandre Moret* (*ibid.* VI, 1938, pp. 1-3).

Mais, en sus des cours, il fallait aussi instituer et poursuivre un dialogue international. Avec Alexandre Eck encore et François Olivier-Martin auxquels s'était joint Henri Pirenne, Jacques Pirenne fonda en 1934 la « *Société Jean Bodin pour l'histoire comparée des institutions* ». Car, pour conduire à l'explication, l'étude historique du droit doit disposer de dossiers de comparaisons. Depuis quelque quarante ans, la Société Jean Bodin, que dirige aujourd'hui John Gilissen, poursuit l'étude des formes que prennent, dans

www.academieroyale.be

différents contextes historiques, des fonctions sociales données.

Structuraliste avant que le mot ne fût lancé, Jacques Pirenne aimait souligner le rapport nécessaire entre le droit et la structure sociale. C'est l'objet d'un article *L'Égypte et la sociologie* qu'il a donné dans les *mélanges Ernest Mahaim* (Paris, 1935), pp. 365-373.

Les enquêtes dont il suggéra les thèmes à la *Société Jean Bodin* ont apporté à l'analyse de ce rapport une contribution fondamentale : elles ont montré qu'aux mêmes problèmes et dans des sociétés de structure analogue répondaient souvent — mais pas toujours — des solutions semblables. Les *Recueils de la Société Jean Bodin* ont donné ainsi, à la sociologie comme à l'histoire, un matériel de comparaisons considérable que, sur l'amicale insistance de leur fondateur, une centaine de collaborateurs de tous les pays ont réuni au fil des sessions. Chaque recueil s'ouvre par une communication de Jacques Pirenne exposant, sur le thème choisi, les faits égyptiens, ou construisant un rapport de synthèse. Ces monographies, dont la succession constitue une longue et cohérente réflexion sur les relations des institutions entre elles et avec l'ensemble de la société, relations que Jacques Pirenne démontrait nécessaires, se suivent ainsi pendant près de quarante ans d'année en

www.academieroyale.be

année : *Les liens de vassalité et les immunités en Égypte*, I, (1936 ; 2e éd. 1958), pp. 15-53 ; *Le servage dans l'Égypte ancienne sous les XXIe-XXVe dynasties* II (1937), pp. 11-34 ; 2e éd. 1959, pp. 9-31 ; *La tenure dans l'ancienne Égypte* III (1938), pp. 7-40 ; *Le domaine dans l'Ancien Empire égyptien* IV (1949), pp. 5-24 ; *Y eut-il des foires dans l'Égypte ancienne ?* V (1953), pp. 11-24 ; *Les institutions urbaines dans l'ancienne Égypte et dans le pays de Sumer* VI (1954), pp. 27-48 ; *Les villes dans l'Ancienne Égypte, Institutions économiques et sociales* VII (1956), pp. 29-49 ; *Le droit privé urbain dans l'ancienne Égypte* VIII (1957), pp. 25-44 ; *Le statut de l'étranger dans l'ancienne Égypte* IX (1958), pp. 93-102 ; *Le statut de la femme dans l'ancienne Égypte* XI (1959), pp. 63-77 ; *L'organisation de la paix dans le Proche-Orient aux IIIe et IIe millénaires* XIV (1962), pp. 189-222 ; *L'organisation de la paix après la Seconde guerre mondiale* XV (1961), pp. 515-548 ; *La preuve dans la civilisation de l'Égypte antique* XVI (1965), pp. 9-42 ; *Le pouvoir monarchique dans l'Orient ancien (Égypte, Mésopotamie, Perse), Rapport général* XX (1970), pp. 259-272 ; *Les origines et la genèse de la monarchie en Égypte* XX (1970), pp. 273-333 ; *La monarchie chez les Hébreux* XX (1970), pp. 357-387 ; *Gouvernés et gouvernants dans l'Antiquité orientale* XXIII (1968), pp. 7-20 ; *Gouvernés et*

www.academieroyale.be

gouvernants dans l'ancienne Égypte XXIII (1968), pp. 45-72 ; *Les rapports entre gouvernants et gouvernés chez les Hébreux* XXIII (1968), pp. 101-127 ; *Les empires du Proche-Orient et de la Mésopotamie, Rapport de synthèse* XXXI (1972), pp. 7-20 ; *Les empires égyptiens* XXXI (1971), pp. 21-94 ; *Les sûretés personnelles dans le droit égyptien* XXVIII sous presse ; *Les escales phéniciennes dans la navigation égyptienne* XXXII, sous presse.

Certaines de ces institutions comme les *foires*, l'organisation de la *paix*, la *preuve*, n'avaient guère été étudiées dans leurs formes égyptiennes.

Jacques Pirenne fonda un troisième instrument de travail. Il voulut, en effet, constituer des dossiers de documents bien édités que traduiraient en collaboration des philologues et des juristes et établir à partir de là un lexique des termes juridiques de différentes langues antiques. C'est à cette fin qu'il fonda les *Archives d'Histoire du Droit oriental* et il y donna lui-même, en collaboration avec MM. Maurice Stracmans et Baudouin van de Walle, l'édition systématique d'actes juridiques égyptiens traduits et commentés. Mis bout à bout, ces articles forment un corpus, complet pour l'Ancien Empire, partiel pour les cycles suivants. On y trouve *Documents juridiques égyptiens I Vente et louage de services*, en collaboration avec Baudouin van de Walle (*Archives*

www.academieroyale.be

d'Histoire du Droit Oriental I, 1937, pp. 3-86) ; *Introduction bibliographique à l'histoire du droit égyptien jusqu'à l'époque d'Alexandre le Grand* (*Archives d'Histoire du Droit Oriental* III, 1948, pp. 33-123) ; *La restauration monarchique en Égypte aux VIIIe-VIe siècles av. J.-C. et les réformes de Bocchoris et d'Amasis* (*ibid.* IV, 1949, pp. 9-49) ; *Documents juridiques égyptiens* II (*ibid.* V, 1950, pp. 12-91, en collaboration avec Maurice Stracmans) ; *L'écrit pour argent et l'écrit de cession dans l'ancien droit égyptien* (*Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, 1re série, I, 1948) ; *Le testament à l'époque de l'Ancien Empire*, en collaboration avec Maurice Stracmans (*ibid.*, 3e série I, 1954, pp. 49-72) (1) ; *La fondation en droit égyptien sous l'Ancien Empire* (*ibid.*, 3e série, II, 1955, pp. 19-30) ; *La politique d'expansion hittite envisagée à travers les traités de vassalité et de protectorat* (*ibid.*, 3e série, III, 1956) ; *La loi et les décrets royaux en Égypte sous l'Ancien Empire* (*ibid.*, 3e série, IV, 1957, pp. 17-35) ; *Le droit international sous la XVIIIe dynastie égyptienne aux XVe et XIVe siècles* av. J.-C. (inventaire et commentaire des Lettres diplomatiques trouvées à El Amarna) (*ibid.*, 3e série, V, 1958, pp. 3-19).

(1) En 1950, les *Archives d'Histoire du Droit oriental* fusionnèrent apec la *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité* qu'avait fondée Fernand De Visscher.

www.academieroyale.be

Ces articles sont encadrés d'une substantielle *Introduction à l'Histoire du droit égyptien* (*Archives d'Histoire du Droit Oriental* II, 1938), qui en constitue la préface, et d'un chapitre de 126 pages, publié avec Aristide Théodoridès et consacré au *Droit égyptien*, dans l'*Introduction bibliographique à l'histoire du droit et à l'ethnologie juridique* (Bruxelles, Institut de Sociologie, 1966).

Jacques Pirenne a toujours généreusement ouvert sa Revue aux jeunes, dans tous les domaines de l'histoire du droit. Aujourd'hui, depuis plus de dix ans, Aristide Théodoridès poursuit chaque année l'analyse de documents juridiques égyptiens dans la *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*.

Ainsi, dès avant 1940, Jacques Pirenne avait créé trois instruments de recherche et d'enseignement bien articulés et fondés sur la collaboration internationale, l'esprit d'équipe et l'amitié.

A l'*Institut d'Histoire et de Philologie Orientales et slaves*, il communiquait à tous la joie de la découverte : il était un admirable professeur. Il m'a été donné de suivre pendant plusieurs années son cours de droit égyptien et je voudrais dire ici ce que je dois à son enseignement. C'était dans la bibliothèque encore petite de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth. Nous étions cinq ou six, venus de divers horizons, groupés autour d'un texte. De chaque mot, Jacques Piren-

www.academieroyale.be

ne faisait surgir une situation concrète : ici c'était un haut fonctionnaire, avec sa famille, ses privilèges, ses certitudes ; là tel scribe, serviteur de l'ordre, inséré dans une hiérarchie, ou encore un paysan avec sa prudence et sa pauvreté. Ou bien, on commentait une Sagesse, celle de Ptahotep ou de Mérikara qui révélaient tant de douceur, d'humanité, de maîtrise de soi et de justice, ou on lisait les textes déchirants qui révèlent le renversement des valeurs aux périodes intermédiaires. Le commentaire entendait surtout poser des problèmes, ouvrir des directions de recherche. Chacun de nous découvrait, dans le champ d'étude qui lui était propre, des phénomènes analogues ou différents, que nous lui soumettions et auxquels les comparaisons qui fusaient accrochaient plus de signification. Le droit germanique, le droit des Hébreux, le droit grec, le droit d'aujourd'hui s'éclairaient ainsi mutuellement, autour du droit égyptien. Des lignes d'évolution se dessinaient et la Mésopotamie, la Grèce et l'Égypte offraient leurs Moyen-Ages et leurs Renaissances, leurs féodalités et leurs villes. Nous n'étions plus isolés chacun dans notre petit domaine.

Jacques Pirenne vivait le droit en historien. Les Égyptiens, par l'effet de sa sympathie, redevenaient des hommes et cessaient d'être insolites. D'ailleurs, le droit, n'était qu'une des

www.academieroyale.be

clés qui lui ouvraient leur royaume. La religion, la philosophie, l'art, tout venait à la rescousse pour suggérer la vie en sa totalité concrète. Il savourait un texte comme on savoure un beau fruit. J'entends encore la conviction joyeuse de sa parole, son indignation goguenarde devant les interprétations pédantes et abstraites, ses raccourcis vigoureux, l'accent et le rythme où revivait la voix de son père. Il voyait dans les statues de couples égyptiens l'évolution du droit de la femme, mais il était sensible aussi à l'œuvre du sculpteur, à la tendresse du geste que l'artiste avait su rendre.

Il bousculait parfois les philologues par les conclusions que, d'implication en implication, il tirait de textes dont, faute de référence au droit ou simplement à la vie, on n'avait point auparavant aperçu le sens. Allait-il trop loin ? En réalité, il construisait sur un registre où les cohérences peuvent être significatives à grande échelle, en dépit de l'incertitude des détails.

Ce n'est point du tout qu'il méprisât ces détails. Dans les pages liminaires de l'*Histoire des Institutions et du droit privé de l'ancienne Égypte*, il a défini sa méthode, qui était minutieuse. Faute de documents, faute aussi de discerner du droit dans des documents qui n'étaient pas spécifiquement juridiques, on avait, avant lui, dans les

www.academieroyale.be

quelques travaux pionniers de droit pharaonique, utilisé ensemble des sources dont les dates s'échelonnaient sur quelque trois mille ans et qui provenaient indifféremment de toutes les parties de l'Égypte. On lui doit tout d'abord un rigoureux effort de classement chronologique et topographique sur la nécessité duquel il n'a cessé d'insister.

Or ce classement fit apparaître *plusieurs cycles d'évolution* et montra que, dès la 1re dynastie, tout comme Jean Capart le décelait dans l'art, les Égyptiens avaient déjà un long passé de civilisation. C'est l'idée maîtresse de son *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'Ancienne Égypte*, qu'il reprendra, à plus grande échelle, dans *L'Histoire de la Civilisation de l'Égypte ancienne* et dans *Les grands Courants de l'Histoire universelle*. Sans doute, dans la joie de voir les choses s'organiser et par goût des formules vigoureuses, a-t-il accentué, dans certains exposés, la cohérence logique qu'il découvrait dans l'agencement et l'évolution des institutions. Il y a des décalages, des survivances, qui rendent moins certaines peut-être les caractéristiques et les limites de chaque époque. Jacques Pirenne leur a reconnu leur part dans ses exposés définitifs (par exemple dans *La religion et la morale dans l'Égypte antique*, p. 79).

L'idée de cycle était dans l'air vers 1930. On pense à Spängler ou à Toynbee, trop abstraits

www.academieroyale.be

au gré de Jacques Pirenne. Elle est ancienne d'ailleurs et, au-delà de Hegel, on peut remonter jusqu'à Hérodote qui, avant Platon et Polybe, avait tracé le schéma d'une évolution des institutions politiques, de la royauté à la démocratie, et de là, par la démagogie, à la reconstitution du pouvoir d'un seul homme.

Jacques Pirenne dégagea tout d'abord une première coïncidence entre une royauté forte et un droit privé individualiste issu des régimes urbains des villes du Delta, sous la IIIe et la IVe dynastie, puis, une coïncidence encore entre une royauté qui s'affaiblit et la reconstitution, autour des bénéfices funéraires, de solidarités familiales et de hiérarchies héréditaires. Le régime individualiste assure la mobilité des hommes et des biens, l'égalité des droits, l'aliénabilité et la libre disposition, par vente ou testament, des patrimoines fonciers. On n'y trouve ni tutelle des femmes, ni esclavage. Sous les Ve et VIe dynasties, au contraire, on voit se reconstituer des biens patrimoniaux inaliénables, on voit les femmes tomber en tutelle et l'on assiste à la formation d'une noblesse de fonctions, héréditaire, en même temps qu'à l'attache du paysan à la terre. Le tableau que Jacques Pirenne a dressé de ce premier cycle dans les trois tomes de l'*Histoire des Institutions et du Droit privé de l'Ancienne Égypte* (1933-1935) se fonde sur l'analyse d'un

www.academieroyale.be

dossier de sources dont ces livres renferment, en annexe à chaque chapitre, un recueil qui est précieux. L'ouvrage est une acquisition capitale pour notre connaissance de l'Égypte. Il a valu à son auteur le Prix Quinquennal des sciences historiques (1930-1935).

Pour les cycles suivants — le second culminant dans l'absolutisme royal et l'individualisme du droit privé au Nouvel Empire, le troisième, à l'époque ptolémaïque — s'il les a souvent esquissés [1], il n'a pas eu l'occasion, comme pour l'Ancien Empire, d'en traiter toutes les sources.

---

[1] Par exemple dans *Les trois cycles de l'histoire juridique et sociale de l'Ancien Empire*, dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne* (Bruxelles, 1937), 35 pages ; *Une nouvelle interprétation des Instructions du Roi Kheti à son fils Merikare* (IXe *Dynastie*), dans la *Revue d'Égyptologie* III, (1938), 16 pages ; *Les contrats de vente de soi-même en Égypte à l'Époque saïte*, dans le *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques de l'Académie Royale de Belgique*, 5e série, XXXIV (1948), pp. 581-593 ; *La restauration monarchique en Égypte aux VIIIe et VIe siècles avant J.-C. et les réformes de Bocchoris et d'Amasis*, dans les *Archives d'Histoire du Droit Oriental* IV (1949), pp. 9-49 ; *La désagrégation de l'Empire égyptien sous les règnes de Séthi Ier et de Ramsès II*, dans les *Archives d'Histoire du Droit Oriental et Revue internationale des Droits*

www.academieroyale.be

Ce livre sur *Les Institutions et le Droit privé de l'Ancienne Égypte* fut accueilli avec un grand et durable intérêt. Il est devenu classique. A Paris, Jacques Pirenne fut invité à faire des conférences au Collège de France et ses thèses lui valurent l'amitié d'Alexandre Moret, qui cependant avait bâti sur d'autres idées ses ouvrages sur la civilisation égyptienne. C'est avec Alexandre Moret qu'il eut le dialogue le plus fécond et il lui a consacré dans *Le Flambeau*, en 1938, un hommage *In Memoriam* où s'exprime la profondeur d'une amitié. Jacques Pirenne fut aussi appelé à faire aux Universités du Caire et de Rome une série de leçons.

Cependant, une nouvelle fois, la guerre vint infléchir son destin. Mais ici l'infléchir pour lui donner toute sa dimension. Il voulut être et rester là où il espérait pouvoir le mieux servir son pays. Il partit donc en France, le 10 mai 1940. Son périple le mena à Poitiers où il me fut donné de le rencontrer. Déjà, il transposait

---

de l'Antiquité I (1952), pp. 19-32 ; *Le caractère du pouvoir pendant la IXe et la Xe dynastie dans l'Ancienne Égypte*, dans *Symbolae Raphaeli Taubenschlag dedicatae* (Warszawa, 1956) ; *Quelques considérations sociologiques à propos de l'évolution historique de l'Égypte Ancienne*, dans les *Melanges Lévy-Bruhl* (Paris, 1959).

www.academieroyale.be

en histoire les événements qu'il vivait, avec une lucidité qui soutenait un invincible espoir. C'était l'historien, en lui, qui savait, dès ce moment, que la défaite ne pouvait être définitive. Précédents à l'appui, il rappelait — ce qui allait être une des thèses de ses *Grands Courants de l'Histoire Universelle* — que c'est sur la mer que se décident les victoires contre les empires continentaux. Et, en juillet 1940, il fit sur ce thème un discours à l'École primaire de Beynac en Dordogne, quand tant de gens désespéraient de l'avenir.

Il s'établit en zone non-occupée, où l'Université de Grenoble lui ouvrit ses portes. Fidèle à sa vocation, il y créait déjà une équipe de travail lorsqu'une visite du Maréchal Pétain lui fit comprendre qu'il n'était plus à l'unisson de ceux qui l'avaient accueilli. Il quitta la France et s'en alla, en 1941, s'établir à Genève. Il s'y reconstitua un foyer et ses deux fils y achevèrent leurs études.

Ce fut, dans la construction de son œuvre, une étape décisive. Il fut heureux à Genève, autant qu'on pouvait l'être pendant la guerre. Les cours d'histoire de la civilisation égyptienne, puis d'histoire universelle que l'Université lui confia eurent un vaste succès. C'étaient de grands cours publics où la clarté de ses exposés, l'ampleur des synthèses qu'il proposait, la vigueur en-

www.academieroyale.be

traînante de sa parole lui attachèrent un auditoire fidèle, qui comptait plusieurs de ses collègues.

Le sujet de ces cours et les sollicitations de ses amis suisses l'amenèrent à commencer un tableau de l'histoire universelle qui répondît à l'ampleur de sa vision d'historien. Il l'avait ébauché dès ses premiers cours au Prince Léopold. Et c'est ainsi qu'en 1943 paraissait, aux Éditions de la Bâconnière à Neuchâtel, le premier des sept volumes des *Grands Courants de l'Histoire universelle*, dont le dernier s'acheva en 1957. C'est la pièce maîtresse où tendait, depuis la jeunesse, une pensée qui savait embrasser les vastes pulsations qui rythment la vie des sociétés humaines. Jacques Pirenne y dégage les attitudes et les institutions qu'en des circonstances analogues, l'homme retrouve, en dépit des différences de race et de climat. Un déterminisme intérieur aux institutions, un déterminisme proprement historique, y prend le pas sur les explications de tant d'historiens du XIXe et du début du XXe siècle, trop axées sur les fatalités du sol et de la race. C'est, d'abord, un monument d'anti-racisme.

A l'échelle où Jacques Pirenne traite les choses, les hasards de l'événement s'estompent. Les grandes pulsations qu'il met en lumière s'ordonnent autour des fonctions antithétiques que prennent, dans l'action des hommes, la terre

www.academieroyale.be

et la mer, tour à tour exploitées ou négligées. Le déterminisme n'est pas du sol, mais c'est le sol qui, sollicité, répond à l'imagination des hommes. La mer se fait tour à tour passage ou obstacle, la terre, support d'empire ou refuge nourricier. Et ainsi, il y a des périodes de civilisation mondiale autour d'une mer médiatrice — la Méditerranée ou l'Atlantique — et des périodes de fragmentation où des sociétés, repliées sur elles-mêmes, s'accrochent à la terre pour survivre. C'est la mer, selon lui, qui permet l'élaboration de grandes entités de civilisation, non le continent.

Ainsi, le progrès n'est pas indéfini : il y a des régressions, des cycles. Ce qui fait que l'histoire universelle doit nous faire comprendre où nous en sommes d'une évolution et voir où celle-ci nous porte. Mais — Jacques Pirenne n'est pas fataliste — elle doit nous permettre de choisir et de commander notre destin. Admirable philosophie qui se dégage de ce monument dédié, en pleine guerre, à la peine et au courage des hommes.

L'histoire est construction, mais dans les *Grands Courants...*, la construction, comme il se doit, laisse voir le matériau. Car, tout au long du texte, fidèle à sa méthode et à son goût du document qui rend les choses sur le vif, Jacques Pirenne a enchâssé les paroles mêmes des hommes qu'il évoque, de ces paroles qui indiquent les ressorts d'une époque. Dans la force de sa

www.academieroyale.be

maturité, il a là multiplié le message, si fermement dessiné, de son *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'Ancienne Égypte*. Mais il a aussi confié à ce livre sa réflexion sur la guerre, transmutée dans l'œuvre de l'historien.

Les grands Courants de l'Histoire Universelle, Jacques Pirenne a inséré cette œuvre entre son père et ses fils. Il a dit, en effet, combien l'avaient frappé les premiers mots de la première leçon d'histoire du Moyen-Age que, jeune étudiant, il avait entendue de son père : « *Il n'est d'histoire qu'universelle* ». Et, tandis que son fils Pierre, à gros traits fermes, à la mesure d'une pensée qui brassait les continents et les siècles, dessinait les cartes charnues, œuvres originales qui illustrent le livre, son fils Jacques-Henri, plus tard, donna de cette somme une édition condensée qui lui assure une diffusion nouvelle.

Les « *Grands Courants* » furent traduits d'emblée en cinq langues : allemand (1), italien (2), espagnol (3), portugais (4), anglais (5). Ce livre

(1) *Die grossen Strömungen in der Weltgeschichte* (Bern, 1944-1959).

(2) *Storia Universale* (Firenze, 1955-1958).

(3) *Historia Universal. Las grandes corrientes de la Historia* (Barcelone, 1951-1958).

(4) *As grandes correntes da Historia Universal.*

(5) *The Tides of History* (London, 1962).

www.academieroyale.be

constitue la seule histoire universelle écrite, de notre temps, par un seul auteur. On fait aujourd'hui ce genre de travail en équipe, ce qui assure peut-être plus de minutie dans les détails, mais il y manque l'unité de pensée qui structure une œuvre et en fait la valeur.

A Genève, observatoire privilégié, il organisait en pensée l'après-guerre. En 1944, il fit paraître, en collaboration avec son fils Jacques-Henri, un livre intitulé « *La Belgique devant le nouvel équilibre du monde* », qui témoigne que Genève ne fut pas pour lui le refuge paisible d'un savant qui veut ignorer la bataille, mais au contraire le lieu où l'on prépare l'avenir.

Un jour de l'hiver désespérant de 1942, une lettre de Genève parvint à la Fondation Égyptologique où Jean Capart maintenait dans notre petit groupe la confiance et l'espoir. La voix de Jacques Pirenne nous arrivait, intacte, de si loin semblait-il, à travers les aléas de je ne sais quel courrier secret. Je n'oublierai jamais cet après-midi brumeux et sombre où, à l'abri des fenêtres occultées, Jean Capart nous lut cette lettre, convaincue, généreuse. Celui qui l'avait écrite n'avait pas changé. Mais nous, nous avions changé. La Belgique qu'il évoquait était trop belle et il travaillait là-bas, de toutes ses forces, à une restauration que d'aucuns allaient refuser.

www.academieroyale.be

Entre son espoir et le nôtre, il me semblait sentir une subtile fêlure qui me faisait mal.

Cependant, la guerre finie, Jacques Pirenne revint tout de suite, pour reconstruire. Des vides douloureux s'étaient creusés autour de lui. Werner Kamps, son collaborateur pour le droit grec, était mort en 1940, dans le naufrage de l'Aboukir. Henri Grégoire allait rentrer, mais son orientation politique devait s'opposer radicalement à la sienne. Il fallait réorganiser l'Institut Oriental de l'Université disloqué par la dispersion ou la mort de maints professeurs. Il fallait ranimer la Société Jean Bodin.

Or, cette reconstruction, il parvint à l'insérer, tant était grande sa capacité de travail, dans ce qui fut, en ces années, la lutte essentielle de sa vie. Il aimait d'une affection profonde le Roi Léopold. Entre le jeune prince et le jeune professeur, les entretiens sur l'histoire avaient scellé une communauté à laquelle il fut inconditionnellement fidèle. Révolté par l'outrance et l'injustice de certaines attaques, il servit, au maximum de ses forces, la cause d'un ami autant que d'un souverain. Il donna là la mesure de sa générosité. Il fut, au sens le plus noble du terme, l'ami des mauvais jours. Et le titre de « comte » que le roi lui décerna traduit exactement la qualité du « compagnon » fidèle qu'il fut sans défaillance.

www.academieroyale.be

Dans cette lutte, dont tant d'intransigeance, tant de mobiles inconscients provoquaient les péripéties, il combattit toujours à visage découvert. Il eut la tristesse de voir s'éloigner de lui des amis, de ne pas trouver à l'Université de Bruxelles qu'il aimait — au point de lui réserver plus tard la bibliothèque de son père — la compréhension des raisons profondes de son combat. Ce furent des années de dure expérience.

Mais d'avoir perdu ce dernier procès qu'il plaida ne l'aigrit point. Il était trop généreux pour se replier sur lui-même. S'il souffrit de l'intolérance que suscite toujours une lutte dont l'enjeu est grave, il sut transcender cette souffrance et respecter le pacte d'apaisement qu'en abdiquant le Roi avait proposé (1).

(1) On jugera de l'énorme travail qu'il consacra à cette cause par l'ampleur des rapports qu'il rédigea et de la documentation qu'il publia : *Livre Blanc* 1936-1946, I, *Mémoires* (Luxembourg, 1946) 508 pages ; *Livre Blanc*, II, *Recueil de documents établis par le Secrétariat du Roi concernant la période 1936-1949* (Bruxelles, 1949), 882 + 164 pages ; *Supplément au Recueil de Documents établi par le Secrétariat du Roi concernant la période 1936-1950* (Bruxelles, 1950), 191 pages ; *Rapport présenté par le Secrétariat du Roi sur les événements politiques qui ont suivi la libération, mai 1945 - octobre 1949* (Bruxelles, 1950), 150 pages ; *L'attitude du Roi Léopold III, de 1936 à la libération* (Paris, 1949) 276 pages.

www.academieroyale.be

Il poursuivit ses *Grands Courants de l'Histoire Universelle*. Il allait souvent à Genève, ville qu'aimait la Comtesse Pirenne et où vivait l'aîné de ses petits-enfants.

Projetant à plus vaste échelle les acquêts de son ouvrage sur les *Institutions et le Droit privé de l'Ancienne Égypte*, il entreprit une *Histoire de la Civilisation de l'Égypte ancienne*, en trois volumes, qui parurent, à Neuchâtel et à Paris, de 1961 à 1963. Les 2e et 3e cycles de l'histoire d'Égypte où, après une période féodale, se reconstitue chaque fois une monarchie forte, condition d'un droit privé individualiste, cycles auxquels, en raison de la guerre, il n'avait pu consacrer les livres qui auraient fait la suite des volumes relatifs à l'Ancien Empire de son *Histoire des Institutions et du Droit privé de l'Ancienne Égypte*, trouvent là un traitement moins technique, mais très ample. Dans ce livre, la reconstitution du droit public et du droit privé commande l'explication de la morale et de la religion. Et, en ce tout cohérent, l'art vient s'insérer comme témoignage et non pas seulement comme supplément. Les images, procurées par Arpag Mekhitarian, et choisies par Jacques Pirenne dans un immense dossier, sont, autant qu'un plaisir pour les yeux, un discours sur l'histoire et un recueil de sources.

Fidèle à sa méthode, Jacques Pirenne donne, ici encore, la parole aux Égyptiens. Ils sont présents

www.academieroyale.be

et vivants dans les orgueils significatifs de leurs biographies, dans les prudences de leurs sagesses, dans les bienséances de leurs instructions aux fonctionnaires, dans l'humanité de leurs juges, dans la justice de leurs dieux et de leurs rois. Une Égypte trop belle, dira-t-on. Sans doute, mais une Égypte telle qu'elle se voulait. Tableau idéal qui, dans toute civilisation, est le moteur même de l'histoire ; tableau idéal dont l'envers, d'ailleurs, transparaît, réel lui aussi, dans le blâme qui s'attache aux conduites prohibées, aux abus du pouvoir, au mépris du pauvre. L'*Histoire de la civilisation de l'Égypte ancienne* eut une traduction espagnole, publiée à Barcelone en 1963, sous le titre *Historia de la civilizacion del Antiguo Egipto*, et une traduction italienne, *Storia della Civiltà dell' antico Egitto* (3 vol. Firenze, 1967-1968).

Avec les *Grands Courants*, avec l'*Histoire de la Civilisation de l'Égypte ancienne*, Jacques Pirenne avait révélé — si la variété même de ses premières œuvres ne l'avait déjà indiqué — l'ampleur de sa vision d'historien. Il aimait replacer l'Égypte dans l'ensemble de l'Orient et il consacra plusieurs études à l'Asie Antérieure. Pendant son séjour à Genève, il écrivit deux monographies, *La civilisation sumérienne*, publiée à Lausanne en 1944, et *La civilisation babylonienne*, qui parut également à Lausanne, en 1945. Plusieurs articles

www.academieroyale.be

montrent qu'il avait repensé, sur un plan nouveau, les civilisations du Proche-Orient : *Les institutions primitives du peuple hébreu*, dans *Archives d'Histoire du Droit Oriental* IV (1949), pp. 51-76, et V (1950-51), pp. 99-131 ; *Les institutions du peuple hébreu*, dans *Archives du Droit Oriental et Revue internationale des Droits de l'Antiquité* I (1952), pp. 33-86 ; II (1953), pp. 109-149, et *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, 3e série, I (1954), pp. 195-255 ; *La politique d'expansion hittite envisagée à travers les traités de vassalité et de protectorat*, dans *Archiv Orientalni* XVIII (1956), pp. 373-382, repris avec la traduction du traité de Moursil II avec Kupantakal, dans *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, 3e série, III (1956), pp. 11-39. Il faut citer aussi son intérêt pour l'influence de l'Orient sur la Grèce ou sur Rome : *Les origines gréco-orientales du droit romain*, dans *La semaine judiciaire* (Genève, 63e année, n° 39, 23 décembre 1941), pp. 609-628, qui, dès son arrivée à Genève, l'insérait dans la vie intellectuelle de la Suisse à laquelle il devait tant donner ; *Religion égyptienne et philosophie grecque*, dans *The Journal of Juristic Papyrology* IV (Warszawa, 1950), pp. 63-76 ; *L'influence égyptienne sur la philosophie ionienne*, dans l'*Annuaire de l'Institut Oriental de l'Université de Bruxelles* XV (1958-1960), pp. 75-82.

www.academieroyale.be

Mais, parmi les peuples de l'Orient, c'est sans doute celui des Hébreux qui l'intéressa le plus. En 1965, il publia à Paris un livre qu'avaient préparé plusieurs articles : la *Société hébraïque d'après la Bible*. Le titre indique bien que Jacques Pirenne voulait montrer là la valeur historique très précise des livres de l'Ancien Testament. C'est de cette seule source qu'il entend dégager l'évolution des institutions du peuple hébreu. Il était frappé, en effet, de ce que la Bible est le plus ancien et l'unique témoignage écrit sur une civilisation nomade de l'Antiquité (les quelques notes d'Hérodote sur les Scythes n'ayant pas l'ampleur suffisante) ; frappé, d'autre part, de l'exactitude des données de la Bible touchant l'Égypte, ce qui garantit a fortiori la valeur de cette source touchant Israël. Bien entendu, il faut décaper par une délicate critique les couches d'âges divers qui se sont parfois télescopées. C'est ce qu'il fait pour chaque donnée. Ainsi reconstruite sur la seule Bible, l'histoire des Juifs prend cohérence et structure rationnelle, réseau sur lequel on pourra accrocher les données de l'archéologie ainsi que les sources babyloniennes et égyptiennes. On voudrait citer beaucoup de pages de ce livre où s'allient si heureusement l'exigence critique et la perception des structures. Par exemple, il montre que la décadence du royaume des Juifs

www.academieroyale.be

au VIIe siècle avant notre ère entraîne la transformation du dieu national en dieu moral et universel, car un dieu national ne peut cautionner une décadence. « *La nation* — dit-il — *cède devant l'humanité. Et tout naturellement cette évolution substitue, chez les prophètes, l'idée de Culte à celle de Nation comme base de la religion* ». Et il souligne que « *cette profonde transformation de la pensée et de la conscience qui se fait à ce moment à Jérusalem est un des grands moments de l'évolution humaine* » (p. 138). Sans doute, la comparaison qu'il institue à ce propos entre la réflexion de Socrate et celle d'Isaïe, expliquant ainsi l'évolution analogue de la religion grecque, ne devrait-elle pas être prise comme une similitude trop étroite, les points de départ étant fort différents ; mais du moins l'helléniste peut y trouver le point de départ d'une réflexion dans une direction nouvelle. Comme tous ses livres, celui-ci est œuvre de pionnier.

La même année, paraissait le dernier ouvrage que Jacques Pirenne consacra à l'Égypte. *La religion et la morale dans l'Égypte antique* (Neuchâtel-Paris, 1965) témoigne de ce que l'étude de la religion à laquelle il s'attachait de plus en plus était pour lui le test de sa thèse sur les trois cycles de l'histoire de l'Égypte pharaonique. « *Je crois* — dit-il dans la préface, p. VII — *que pour arriver à comprendre la religion égyptienne,*

www.academieroyale.be

il faut tout d'abord se persuader de ce que, loin de présenter un caractère statique ou une évolution en sens unique, elle a connu des périodes très différentes, lesquelles ont évolué parallèlement aux transformations politiques et sociales que l'Égypte a subies au cours de sa longue histoire. Quantité de contradictions apparentes, dans les idées religieuses de l'Égypte, viennent de ce que l'on étudie, comme s'ils étaient contemporains, des documents appartenant à des époques diverses et parfois fort éloignées les unes des autres ».

Jacques Pirenne montre qu'à la centralisation politique et à l'individualisme des périodes où triomphe une monarchie forte correspondent, dans la théologie, des tendances monothéistes, et, dans la morale, le sentiment de l'égalité des hommes et de leur responsabilité. Les choses atteignent à cet égard sous Aménophis IV un point culminant que Jacques Pirenne exprime ainsi (p. 90). « *La religion, épurée de toute tradition nationaliste, devait présider à une large réforme démocratique, établie sur l'égalité de tous les hommes devant le dieu unique représenté par un seul souverain incarnant son pouvoir. Ne faisant aucune distinction entre les races et les nationalités, la religion d'Aton allait faire apparaître les premières notions de droit naturel. Le monothéisme d'Aton, dépouillé de tout symbolisme, n'est plus le monothéisme panthéiste de la cosmogonie solaire.*

www.academieroyale.be

Avec Aton, le divin devient extérieur au monde et lui est antérieur ».

Dans ce petit livre où il a exprimé une dernière fois ce que l'Égypte avait apporté au monde, Jacques Pirenne a transcrit les textes qu'il aimait, ceux qui, depuis sa jeunesse, l'avaient si souvent inspiré : hymnes aux dieux (le bel hymne à Osiris de la p. 11), sagesses royales ou privées, chants d'amour ou échos de revendications sociales, toute l'Égypte est là, ardente ou prudente, et si humaine, toujours. L'historien qu'il est, tout devoir d'objectivité accompli, ne dissimule pas ce qu'il aime. Or il aime à la fois ce qui, dans l'homme ressemble à l'homme de tous les temps et ce qui, d'un siècle à l'autre, et sous des cieux divers, est différent. Ressemblances et différences, il les traitait avec la même sympathie, la même compréhension, le même respect. Et quand on ferme ce livre court et dense, on a l'impression qu'il avait trouvé dans cette morale égyptienne « fondée sur une longue expérience du cœur de l'homme », optimiste, parce que sa religion confond la vie et le bien, éprise de justice et d'amour d'autrui, l'expression la plus belle des valeurs qui avaient guidé sa vie.

Il nous reste, pour l'*Annuaire* de l'Académie, à évoquer le confrère actif, cordial et généreux qu'il fut jusqu'à ses derniers jours.

www.academieroyale.be

Jacques Pirenne fut élu à l'Académie Royale de Belgique en 1945. Il vint lui apporter souvent la primeur de ses réflexions. Sa méthode et ses principales convictions étaient certes formées, dès avant la seconde guerre mondiale, mais ce qu'on peut suivre à travers les communications que nous allons énumérer ici, c'est l'élargissement des domaines qu'il explorait, son intérêt grandissant pour le lien de la religion et de la structure sociale et enfin l'attention qu'il portait aux mutations de notre temps. Voici la liste de ses communications publiées au *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, 5e série : *Les Contrats de vente de soi-même en Égypte à l'époque saïte* XXXIV (1948), pp. 581-593 ; *La portée historique et juridique de la stèle de Karnak datée du règne de Souadj-en-Ra* XXXIX (1953), pp. 100-116 ; *A propos du droit commercial phénicien antique*, XLI (1955), pp. 586-614 ; *Les trois cycles de l'histoire de l'Égypte ancienne* XLV (1959), pp. 142-167 ; *La genèse du système religieux de l'Ancien Empire égyptien* XLVII (1961), pp. 299-332 ; *La morale de l'Égypte antique* XLVIII (1962), pp. 112-129 ; *Les instructions d'Ouchsheshonqy* L (1964), pp. 1-3 ; *La participation des habitants à l'administration des villes et des villages dans l'Ancienne Égypte* LVI (1970), pp. 336-347.

Dans la pensée de Jacques Pirenne, le présent et le passé se répondaient en contre-point, ou

www.academieroyale.be

peut-être tout le passé lui était-il présent. A l'Académie, comme partout, il se montra attentif aux problèmes les plus actuels. Les événements universitaires de mai 1968 l'avaient alerté, ce qui, chez lui, prit aussitôt la forme d'une vaste réflexion sur la mission des universités, qu'il vint nous apporter et qui est publiée sous le titre *L'enseignement universitaire*, dans le *Bulletin*, 5e série, LV (1969), pp. 225-244. Ses vues novatrices suscitèrent un débat fécond (1).

Enfin, sa dernière communication fut d'un poignant intérêt. Il lut des extraits d'un journal que tenait le Roi Albert et que la reine Élisabeth lui avait confié : *Un mémoire du Roi Albert sur la chute du Cabinet Schollaert*, dans le *Bulletin*, 5e série, LVII, 1971, pp. 432-448. Source historique inédite, ces pages nous apportaient la preuve de la lucidité du Roi, de la puissance de sa pensée, de sa fidélité à la Constitution et aussi de son isolement désabusé au milieu des querelles myopes des partis.

Jacques Pirenne, ce jour là, était, pour quelques heures, presque aveugle. Il avait tenu cependant à venir parmi nous. Il souriait pour nous rassurer. Son courage était émouvant. Et la fragilité

(1) On en trouvera un écho dans les notes sur l'intervention de M. Van Langenhoven, publiées aux pages 245-246 du même fascicule du Bulletin.

www.academieroyale.be

de son débit imprégnait le message du roi Albert de cette fragilité des souvenirs longtemps enfouis qui émergent brisés, puis tout à coup s'assemblent et s'illuminent.

Et puis, il s'en alla à Hierges dans le paysage — France et Belgique tout à la fois — qu'il avait choisi en ses années de jeune maturité. Il alla s'installer une dernière fois dans ce donjon où il avait tant travaillé, parmi les souvenirs de son père, face à la vallée intacte de la Haute-Meuse. Il aimait le château qu'il avait fait revivre, avec tous les siens, et les belles terrasses d'un jardin du XVIIIe siècle dont son fils Pierre avait repéré les traces effondrées et remparé les flancs. Le tout petit village lui avait fait confiance et avait retrouvé en lui un seigneur au sens le plus humain du terme.

Ce paysage, et tout le bonheur qu'il y trouvait, il l'offrait à ses amis. Lorsqu'il fut directeur de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques de l'Académie, il nous invita à passer tous ensemble une journée à Hierges. Là, dans la douceur de cette maison, accordé à ce que les siècles y avaient déposé, il révélait les traits profonds de sa nature : une ouverture sans réserve à tout ce qui était humain, une confiance en l'homme qui lui donnait cette capacité d'imaginer autrui, cette volonté de préserver et de transmettre où se fonde la vocation de l'historien.

Claire PRÉAUX